

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 2

Artikel: Lettre à un jeune Suisse de l'étranger

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848878>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lettre à un jeune Suisse de l'étranger

MON CHER JEUNE AMI,

La missive que le facteur déposait hier sur mon bureau — toute constellée de ces timbres et cachets postaux qui attestent d'un très long voyage — m'a fait un immense plaisir. D'abord parce que ce séjour dans votre patrie, que vos parents ont eu l'intelligence de vous offrir pour vos vingt ans, semble véritablement vous avoir laissé des souvenirs impérissables. Puis aussi parce que, par votre lettre, vous me demandez de préciser quelques points touchant le Fonds de Solidarité, dont je vous avais entretenus. Je le fais volontiers et si j'ai choisi ce journal pour vous répondre, c'est que j'ai pensé que vous n'étiez pas le seul jeune Suisse de l'étranger que la question pouvait intéresser. Puis-je espérer que ma manière de faire ne vous offensera pas ? Je vous promets, un de ces prochains jours, une correspondance plus personnelle.

C'est à deux de vos questions que j'aimerais répondre aujourd'hui. Je reprends la première, en lui conservant son vocabulaire « jeune ». La voici : « On entre à quel âge dans votre machin ? »

Vous souvenez-vous que je vous racontais que de mon temps, lorsqu'on était fillette ou garçon, les gens de 20 ans représentaient des adultes. On pensait naïvement qu'ils savaient beaucoup de choses, qu'ils avaient de l'expérience et qu'ils ne changeraient que dans très longtemps, devenus vieux. On se disait que tout leur était permis. Il est vrai qu'à cette époque, avoir vingt ans c'était passer brusquement d'un état de soumission absolue à un certain état de liberté. Avoir vingt ans c'était enfin pouvoir disposer plus ou moins à sa guise de son temps et de sa personne, c'était être admis à la table des adultes et y avoir droit de parole. C'était aussi pour les jeunes gens la période de service militaire et des premiers exercices des devoirs civiques. Ils devenaient alors de vrais hommes et souvent presque des pères pour leurs petites sœurs. En un mot, c'était un tournant dans la condition humaine. Aujourd'hui, si les mini-jupes ont sérieusement raccourci beaucoup de délais, il n'en faut pas moins, comme autrefois, attendre la majorité pour adhérer au Fonds de sécurité puisque, selon la loi, c'est l'âge

légal à partir duquel « une personne devient en principe pleinement capable ou responsable ».

Votre deuxième question, tout aussi librement énoncée que la première, est : « Si j'entre dans la société, je vous donne combien de fric et ça me rapporte quoi ? »

Je vous avais expliqué que le Fonds de solidarité est une coopérative qui repose sur le principe de la mutualité. Tout en vous permettant de vous constituer un petit capital-épargne, elle vous assure contre les risques politiques que nulle compagnie d'assurance n'acceptera jamais de couvrir. L'adhésion, avant l'âge de 35 ans, ne comporte pratiquement que des avantages. En effet, vous verrez chaque année une prime d'épargne correspondant à un pour cent de vos gains annuels et cela jusqu'au jour de vos 65 ans révolus où elles vous seront remboursées entièrement. Les intérêts qu'elles produisent sont versés sur un compte spécial, sur lequel sont prélevées les indemnités forfaitaires allouées en cas de perte des moyens d'existence. Autrement dit, les risques politiques sont couverts par des primes qui vous sont entièrement remboursées, même si vous avez, hélas, dû demander l'octroi d'une indemnité forfaitaire. Le montant de cette indemnité correspond au centuple de la prime annuelle d'épargne, soit aux revenus d'un an. Une telle indemnité est réellement salvatrice lorsque les événements politiques vous obligent à quitter votre pays de résidence et qu'il faut tenter ailleurs de se refaire une situation. Et pour les jeunes qui se lancent plus facilement dans la vie, cette assurance est d'autant plus importante. En outre, elle ne coûte que les intérêts des épargnes annuelles si l'on adhère avant 35 ans. C'est dans ce fait que se manifeste la solidarité. Nul n'est aujourd'hui à l'abri d'événements politiques, souvent imprévisibles à long terme, où que ce soit en ce monde actuellement en perpétuels bouleversements. Et si, au terme de son sociétariat, un membre qui s'est affilié jeune touche en entier son capital-épargne, même sans intérêts, et surtout sans avoir eu besoin de l'indemnité forfaitaire, il peut par là même mesurer sa chance et ne pas regretter d'avoir contribué à dépanner un compatriote malchanceux.

Dernière heure :

UNE « SOIREE HELVETIQUE »

La Fédération des Sociétés Suisses de Paris organise, en collaboration avec l'Office National Suisse du Tourisme, une « Soirée Helvétique » à la Maison de la Chimie, 28, rue Saint-Dominique, Paris-7^e, le 19 mars à 20 h 30.

Au programme : « La Chanson du Rhône », les chansonniers Gilles et Urfer et un film inédit de l'Office National Suisse du Tourisme.

Les invitations (deux places au maximum par invité) seront lancées par les différentes sociétés suisses de Paris à leurs membres.

L'Office National Suisse du Tourisme, 37, bd des Capucines, Paris-2^e, recevra aussi les demandes qui seront honorées suivant les possibilités.